

Le Maire,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'article 25 (5^{ème} alinéa) de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu la demande de la SARL PFENDER – 10 rue de la Gare – 55800 LAHEYCOURT en date du 4 juillet 2017 sollicitant une réglementation de la circulation route des Dames pendant les travaux de démolition du bâtiment communal, l'ancienne poste,

Vu la nécessité de réglementer la circulation route des Dames,

Considérant que la sécurité de la circulation l'exige,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation générale et le stationnement de tout véhicule seront interdits route des Dames depuis son intersection avec la rue des Sapins jusqu'à son intersection avec la rue des Lilas, à partir du 6 juillet 2017 et jusqu'à la fin des travaux de démolition de l'ancienne poste.

ARTICLE 2 : La circulation sera déviée dans les deux sens comme suit :

- rue des Sapins
- rue de la Tuilerie
- rue des Lilas.

ARTICLE 3 : L'accès sera laissé aux riverains et véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation découlant des présentes prescriptions sera conforme aux dispositions réglementaires susvisées, et mise en place par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

ARTICLE 5 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- affichage aux extrémités de la section réglementée,
- apposition des panneaux et matériels de signalisation réglementaire.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SARL PFENDER – 10 rue de la Gare – 55800 LAHEYCOURT
- Gendarmerie de Verdun – Place du Gouvernement – 55100 VERDUN
- Aux riverains de la portion de rue concernés.

Et affichée en mairie.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 29 juillet 2017.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

